



**Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service
de l'Équipement et de l'Environnement**

Siège social et administratif :

**Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité**

Plot I - 92055 La Défense Cedex

Téléphone : 01.40.81.83.12/17 - Fax : 01.40.81.83.16

Site Internet : [http : //www.snptas-cgt.net](http://www.snptas-cgt.net)

CCP 5125 - 65 S PARIS

Courriel : SN-PTAS-CGT.SYNDICAT@i-carre.net

CAP des Techniciens Supérieurs du Développement Durable du MEDDE/MLETR

Déclaration des élus CGT à la CAP des TSDD

Le gouvernement a présenté les grandes lignes du budget 2015. Il s'agit bel et bien d'un budget d'austérité. Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 Milliards d'euros dont 10 Milliards au détriment de la sécurité sociale. La CGT appelle à une manifestation le jeudi 16 octobre 2014 au moment du débat parlementaire sur le sujet de la loi de finance et de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Le Projet de Loi de Finance 2015 engendre aussi la suppression de 723 ETP au MEDDE et 670 ETP au MLETR. En 2015, l'enveloppe des mesures catégorielles est de nouveau divisée par 2. Les agents, dont les TS, seront une nouvelle fois lésés par cette politique d'austérité.

Le NES devait s'accompagner d'une augmentation du coefficient d'ISS de 12 à 16 pour les ex-TSE devenus TSPDD. Qu'en est-il de la signature du décret d'ISS achevant cette mesure ?

Concernant le régime indemnitaire, la CGT est opposée au passage à la RIFSEEP, une véritable machine à créer des inégalités. Le passage à la RIFSEEP est un sujet d'inquiétudes notamment du fait du décalage du paiement des régimes indemnitaires : pour l'un année n, pour l'autre année n+1.

Cette année, une refonte de la PSR devait améliorer cette prime. A ce jour, il n'y a aucune instruction permettant de mettre en œuvre cette mesure catégorielle. Nous exigeons immédiatement que cette mesure soit prise, les rémunérations de fin d'année étant calculées au plus tard fin octobre.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer à plusieurs reprises, les promotions de catégories C en B posent des problèmes en terme de primes. Les C administratif, suivant la date de nomination doivent rendre une partie plus ou moins importante des IAT perçues indûment à cause du changement de corps et attendre une année avant de percevoir les ISS. Certains C technique subissent aussi ce type de maltraitance.

Nous insistons pour que des consignes soient données aux services afin d'éviter ou limiter toute baisse de rémunération indemnitaire. Nous demandons que des consignes prévoient l'étalement de la reprise des trop perçus. Ces consignes doivent aussi aborder les évolutions de coefficients d'ISS. Des représentants locaux nous informent que des coefficients seraient bloqués au minima pendant plusieurs années à cause de l'octroi de cette avance d'ISS.

Concernant les affectations en sortie d'école, la CGT souhaite des explications. Les ENTE auraient en projet de supprimer les priorités données aux agents ayant réussi le concours interne. Il faut maintenir les dispositions permettant à un agent issu du concours d'être prioritaire sur un poste vacant dans son service d'origine ou dans un service géographiquement proche. L'enjeu est la motivation des agents et pour l'administration, la garantie d'une plus grande stabilité des effectifs.

L'évolution de la grille de la catégorie C a modifié la position administrative d'une partie de la population des TS. Certains pensaient pouvoir passer les concours et examen à TSP et TSC en 2014. Au final, ils ne remplissent plus les conditions statutaires. Comble de la situation, pour certains, c'est la seconde fois avec les NES.

Dans le cadre des mobilités, le critère des raisons familiales mérite d'être apprécié avec attention, notamment du fait de l'accroissement des familles monoparentales générant des gardes alternées et des droits de visite.

Nous dénonçons la gestion des effectifs par ZGE, restreignant de manière insupportable les mobilités dans un contexte de baisse d'effectif, de suppression des missions et des mises à disposition (ADS/ATESAT).

Pour la énième fois, nous attendons :

- Le concours exceptionnel à la catégorie A etc etc
- Le bilan des concours examen etc etc
- ...

Merci de votre attention

Les élus CAP